

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

Séance publique du 21 juillet 2022
à 18h00

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DCC 2022-127

Finances

Attribution d'un fonds de
concours de fonctionnement
aux Communes de Lentigny,
Pouilly-les-Nonains,
Saint-Haon-le-Vieux et
Villemontais

Neutralité fiscale

Nombre de conseillers	
En exercice	83
Présents	55
Pouvoirs	18
Pour	73
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du Conseil communautaire a été faite le 13 juillet 2022, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Christine Aranéo - Marcel Augier - Jean-Jacques Banchet - Martine Barroso - Isabelle Berthelot - Franck Beysson - Romain Bost - Laurence Boyer - Catherine Brun - Dominique Bruyère - Marie-France Catheland - Yves Chambost - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Patrick Collet - Aimé Combaret - Marie-Laure Dana Burnichon - Hervé Daval - Jean-Marc Detour - Pierre Devedeux - Christian Dorange - David Dozance - Christian Dupuis - Daniel Fréchet - Annie Gerenton-Gilles Goutaudier - Patricia Goutorbe - Jean-Paul Heyberger - Guy Lafay - Sébastien Lassaing - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Adina Lupu Bratiloveau - Jean-Luc Mardeuil - Eric Martin - Stéphane Matias (*suppléant de Marie-Christine Bravo*) - Pascal Muzart - Yves Nicolin - Mahdi Nouibat - Yves Perrin - Philippe Perron - Jade Petit - Marcel Peuillon - Serge Pralas - Stéphane Raphaël - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Sophie Rotkopf - Jean Smith - Corinne Troncy - Jacques Troncy - Isabelle Valcourt - Denis Vanhecke - Gilbert Varrenne.

Certifié exécutoire	26 JUL 2022
Reçu en Préfecture	26 JUL 2022
Publié	26 JUL 2022

Etaient absents :

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Jean-Marc Ambroise	X		
Pierre Barnet	X		
Jean-Yves Boire	X		
Michelle Bouchet	X		
Edmond Bourgeon			Jean-Jacques Banchet
Marie-Christine Bravo		Stéphane Matias	
Christine Chevillard			Franck Beysson
Pierre Coissard	X		
Sandra Creuzet			Jean-Luc Mardeuil
Jean-Paul Descombes	X		
Catherine Dufossé			Catherine Brun
Jacky Geneste	X		
Quentin Guillermin			Maryvonne Loughraieb
Fabien Lambert			Jade Petit
Hélène Lapalus			Christian Dorange
Christelle Lattat			Philippe Perron
Muriel Marcellin			Pierre Devedeux
Franck Maupetit			Annie Gerenton
Patrick Meunier			Guy Lafay
Véronique Mouiller			Isabelle Berthelot
Lucien Murzi			Adina Lupu Bratiloveanu
Nabih Nejjar	X		
Gilles Passot			Romain Bost
Éric Peyron			Serge Pralas
Anne Pilato	X		
Christophe Pion	X		
Didier Prunet			Laurence Boyer
Vickie Redeuilh			Corinne Troncy
Marie-Hélène Riamon			Denis Vanhecke

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Jacques Troncy.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du 25 mars 2013 du Conseil communautaire approuvant la mise en place du règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération du 8 juillet 2013 du Conseil communautaire, approuvant la mise en place d'une autorisation d'engagement pour accorder des fonds de concours aux Communes, pour leurs projets communaux, dans le cadre du dispositif de neutralité fiscale ;

Vu les délibérations des Communes de Lentigny en date du 10 mai 2022, de Pouilly-les Nonains en date du 03 Mai 2022, de Saint-Haon-le-Vieux en date du 06 avril 2022, et de Villemontais en date du 14 avril 2022 ;

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes ;

La Commune de Lentigny sollicite un fonds de concours en fonctionnement pour 2022 auprès de Roannais Agglomération de 15 000 € pour l'entretien de la voirie, matériel, véhicules et des bâtiments communaux selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Frais de Fonctionnement	37 000,00 €	FCTVA	2 625,00 €
		Fonds de concours 2022	15 000,00 €
		Reste à la charge de la commune	19 375,00 €
TOTAL	37 000,00 €	TOTAL	37 000,00 €

La Commune de Pouilly Les Nonains sollicite un fonds de concours en fonctionnement pour 2022 auprès de Roannais Agglomération de 13 915 € pour l'entretien de la voirie, matériel, véhicules et des bâtiments communaux selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Frais de Fonctionnement	33 264,00 €	FCTVA	3 995,00 €
		Fonds de concours 2022	13 915,00 €
		Reste à la charge de la commune	15 354,00 €
TOTAL	33 264,00 €	TOTAL	33 264,00 €

La Commune de Saint-Haon-le-Vieux sollicite un fonds de concours en fonctionnement pour 2022 auprès de Roannais Agglomération de 822 € pour l'entretien de la voirie selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Frais de Fonctionnement	17 760,00 €	Fonds de concours 2022	822,00 €
		Reste à la charge de la commune	16 938,00 €
TOTAL	17 760,00 €	TOTAL	17 760,00 €

La Commune de Villemontais sollicite un fonds de concours en fonctionnement pour 2022 auprès de Roannais Agglomération de 11 517 € pour l'entretien de la voirie, matériel, véhicules et des bâtiments communaux selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Frais de Fonctionnement	37 000,00 €	Fonds de concours 2022	11 517,00 €
		Reste à la charge de la commune	12 983,00 €
TOTAL	37 000,00 €	TOTAL	37 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- attribue les fonds de concours suivant :
 - 15 000 € pour la Commune de Lentigny ;
 - 13 915 € pour la Commune de Pouilly Les Nonains ;
 - 822 € pour la Commune de Saint Haon le Vieux ;
 - 11 517 € pour la Commune de Villemontais ;
- précise que ces fonds de concours correspondent à des dépenses de fonctionnement ;
- dit que les crédits 2022 sont prévus au budget général sur l'autorisation d'engagement FC2013 « fonds de concours de fonctionnement aux communes ».

Le Secrétaire de séance,

Le Président,
Yves Nicolin,
Maire de Roanne